



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Jérôme Desmeules, UDC / Grégory Logean, Mikaël Vieux, UDC
Objet	Célébrations cantonales : Pour tous, sans privilèges
Date	15.12.2018
Numéro	6.0099

En réponse à la demande des postulants, le Conseil d'Etat fait part de ce qui suit.

Si deux réceptions ont eu lieu presque simultanément en fin d'année 2018, pour l'élection de Viola Amherd au Conseil fédéral et l'accession de Jean-René Fournier à la présidence du Conseil des Etats, il n'est pas fréquent que des célébrations soient organisées par le Gouvernement. Le Conseil d'Etat réserve ce type de fêtes à des moments exceptionnels, qui méritent d'être célébrés comme tels.

Les célébrations organisées par le Conseil d'Etat à ces occasions n'excluent pas la population. En témoigne par exemple l'extraordinaire engouement qu'a connu la ville de Brigue avec l'arrivée de la nouvelle conseillère fédérale Viola Amherd qui s'est muée en véritable fête populaire ou l'accueil que la population sédunoise a réservé à Jean-René Fournier. Le Conseil d'Etat tient à ce que la population fasse partie de ces fêtes, qui intègrent une partie publique, avec discours, cortège et apéritif offert à tous. La population est officiellement invitée à y participer au moyen d'annonces publiées dans les quotidiens du canton.

Le banquet qui suit est, il est vrai, réservé aux invités, dont une bonne partie sont des élus fédéraux, cantonaux ou communaux. Le Conseil d'Etat estime cependant que l'accession d'une personnalité valaisanne à une haute fonction électorale mérite l'organisation d'une soirée spéciale en son honneur. Ce moment est également important du point de vue des échanges qu'il permet entre les personnalités présentes, qui ont ainsi l'occasion de tisser des liens très utiles dans l'exercice de leurs fonctions. Le Conseil d'Etat considère de plus que les dépenses engendrées ont été à la mesure de l'importance des événements et il veille à éviter tout excès.

La même logique prévaut lors des réceptions des présidents du Grand Conseil, organisées et financées par les communes concernées.

Le Conseil d'Etat propose donc le rejet du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : Aucune

Conséquences financières : Aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : Aucune

Conséquences RPT : Aucune

Sion, le 20 mars 2019